



RECTORAT



B.P. 5005 - Dakar-Fann - SENEGAL

Tél. 825 05 30 ; fax (221) 825 28 83

e.mail : Rectorat@ucad.sn



EE-134

24 JUL 2008

ARRETE

portant création et organisation de
l'Ecole doctorale « Physique, Chimie,
Sciences de la Terre, de l'Univers et de
l'Ingénieur » (PCSTUI)

Le Recteur,
Président de l'Assemblée de l'université

- VU la loi n° 67-45 du 13 juillet 1967 relative à l'Université de Dakar, modifiée ;
- VU la loi n° 81-59 du 9 novembre 1981 portant statut du personnel enseignant des universités, modifiée ;
- VU la loi n° 91-22 du 30 janvier 1991 d'orientation de l'éducation nationale ;
- VU la loi relative à l'organisation du système LMD ;
- VU le décret n° 70-1135 du 13 octobre 1970 portant statut de l'université de Dakar, modifié ;
- VU le décret relatif aux études doctorales à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar ;
- VU l'avis du Conseil scientifique de l'Université Cheikh Anta Diop en sa séance du 14 Février 2008 ;
- VU l'avis de l'Assemblée de l'Université en sa séance du 14 Mai 2008 ;

ARRETE

CHAPITRE I

Dispositions générales

Article premier : Il est créé à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) une Ecole doctorale dénommée Ecole doctorale « Physique, Chimie, Sciences de la Terre, de l'Univers et de l'Ingénieur » (PCSTUI)

Article 2 : L'Ecole doctorale est commune aux établissements suivants :

- Faculté des Sciences et Techniques (FST)
- Ecole Supérieure Polytechnique (ESP)

- Institut Fondamental d'Afrique Noire-Cheikh Anta DIOP (IFAN)
- Institut de Technologie Nucléaire Appliquée (ITNA)
- Centre d'Etudes et de Recherches sur les Energies Renouvelables (CERER)

Ces établissements hébergent au moins une formation doctorale et/ou un laboratoire ou équipe d'accueil en thèse de l'école doctorale.

D'autres établissements de l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD) peuvent s'associer ultérieurement à ces établissements en créant une formation Doctorale intégrée à l'Ecole Doctorale et/ou en mettant à la disposition de l'Ecole doctorale un laboratoire ou une équipe d'accueil en thèse.

CHAPITRE II

Objectifs

Article 3 : L'Ecole doctorale a pour objet :

- de former des docteurs dans les domaines de la Physique, de la Chimie et des Sciences de la Terre, de l'Univers et de l'Ingénieur ;
- de concevoir et de piloter des projets dans ces domaines ;
- de contribuer à la promotion et au développement de l'éducation et de la formation relatives à la Physique, à la Chimie et aux Sciences de la Terre, de l'Univers et de l'Ingénieur.

CHAPITRE III

Accès aux formations de l'Ecole doctorale

Article 4 : L'accès aux formations doctorales de l'Ecole se fait par sélection sur la base des critères d'excellence définis dans le Règlement Intérieur de l'Ecole
Les candidats doivent être titulaires d'un Master ou d'un diplôme jugé équivalent.

CHAPITRE IV

Formations doctorales de l'Ecole doctorale

Article 5 : L'Ecole doctorale rassemble les formations doctorales suivantes :

Mentions	Formations doctorales	Etablissements de rattachement des formations doctorales
Sciences chimiques	Chimie Moléculaire	FST
	Chimie Physique Appliquée à l'Energie	FST
	Physico-Chimie Analytique	FST
Sciences Physiques	Semi-Conducteurs et Energie Solaire	FST
	Mécanique des Fluides, Hydraulique et Transferts	FST
	Laser et Optique en Sciences et Technologie	FST
	Physique Atomique et Nucléaire	FST/ITNA
	Physique du Solide et Sciences des Matériaux	FST
	Noyaux, Particules, Matière et Rayonnements	FST
Sciences de la Terre et de l'Univers	Dynamique, Environnements et Ressources des Bassins Sédimentaires	FST
	Géologie Structurale et Tectonique	FST
	Geo-Ressources, Environnement, Imagerie, Aménagement	FST
	Pétrologie, Géochimie et Métallogénie	FST

Mentions	Formations doctorales	Etablissements de rattachement des formations doctorales
Sciences de l'Ingénieur	Génie des Procédés et Environnement	ESP
	Génie Civil, Géomatique et Technologie des Matériaux	ESP
	Systèmes Energétiques et Environnement	ESP
	Sciences du Climat, de l'Atmosphère et de l'Océan	ESP

D'autres formations doctorales peuvent être créées au sein de l'Ecole doctorale.

CHAPITRE V

Etablissements partenaires et laboratoires ou équipes d'accueil en thèse de l'Ecole doctorale

Article 6 : Les établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche nationaux ou étrangers partenaires scientifiques de l'Ecole doctorale assurent des enseignements au sein de l'Ecole doctorale et/ou accueillent dans leurs laboratoires des étudiants en formation. La liste de ces établissements figure en annexe du présent arrêté.

D'autres établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche nationaux ou étrangers peuvent rejoindre l'Ecole doctorale en qualité de partenaire scientifique.

Article 7 : Les laboratoires et équipes d'accueil en thèse de l'Ecole doctorale sont :

▪ Faculté des Sciences et Techniques

- Laboratoire de Chimie Minérale et Analytique
- Laboratoire de Chimie Organique Quantique
- Laboratoire de Chimie Organique du Fluor
- Laboratoire de Chimie Organique Informatique
- Laboratoire Chimie de Coordination Organique
- Laboratoire des Produits Naturels
- Laboratoire de Photochimie et d'Analyses
- Laboratoire de Chimie Physique Organique et d'Analyses Instrumentales
- Laboratoire des Rayonnements Artificiels et Naturels (LRNA)
- Laboratoire de Physique des Plasmas et de Recherche Interdisciplinaires
- Laboratoire pour l'Utilisation des rayons X (LUX)
- Laboratoire des Semi-conducteurs et d'Energie Solaire
- Laboratoire Atomes Lasers
- Groupe de Recherche en Physique du Solide et en Sciences des Matériaux
- Groupe de Recherche en Physique Théorique Atomique et Nucléaire
- Laboratoire de Sédimentologie et Bio-stratigraphie
- Laboratoire de Bio-indication
- Equipe Gestion de la zone littorale
- Laboratoire de Pétrologie, Géochimie, Métallogénie
- Laboratoire de Géologie structurale
- Laboratoire d'Hydrochimie
- Laboratoire de Géotechnique

▪ Ecole Supérieure Polytechnique

- Laboratoire des Energies Renouvelables
- Laboratoire d'Electro-chimie et des Procédés membranaires
- Laboratoire d'Energétique Appliquée
- Centre International de Formation et de recherche en Energie Solaire
- Laboratoire de Microbiologie Appliquée et de Génie Industriel
- Laboratoire de Physique de l'Atmosphère et de l'Océan
- Laboratoire d'Enseignement et de Recherche en Géomatique
- Laboratoire de Génie Civil

- Equipe Modélisation et Traitement des données Environnementales
- **Institut Fondamental d’Afrique Noire Cheikh Anta Diop**
 - Laboratoire de carbone 14
- **Institut de Technologie Nucléaire Appliquée**
- **Centre d’Etudes et de Recherches sur les Energies Renouvelables**

La liste des laboratoires et équipes étrangers d’accueil en thèse de l’Ecole doctorale figure en annexe du présent arrêté.

D’autres laboratoires ou équipes de recherche peuvent rejoindre l’Ecole doctorale en qualité de Laboratoire ou équipe d’accueil en thèse.

Article 8 : L’Ecole doctorale peut établir une coopération avec des organismes publics ou privés œuvrant dans les domaines qu’elle couvre.

CHAPITRE VI

Organisation administrative

Article 9 : L’Ecole doctorale est dirigée par un Directeur assisté d’un Conseil Scientifique et Pédagogique .

La Directeur :

- préside le Conseil Scientifique et Pédagogique ;
- assure l’administration et le fonctionnement de la structure ;
- recherche les financements ;
- met en œuvre la politique pédagogique et scientifique de l’Ecole doctorale ;
- présente chaque année à l’Assemblée de l’Université Cheikh Anta Diop de Dakar un rapport validé par le Conseil scientifique et pédagogique ;

Le Conseil scientifique et pédagogique :

- élabore la politique pédagogique et scientifique de l’Ecole doctorale ;
- valide le rapport du Directeur ;
- contrôle l’utilisation des moyens ;
- veille au suivi des thèses ainsi qu’à la mise en place et au bon fonctionnement des activités de l’École ;
- propose au Recteur la nomination du Directeur ;
- sélectionne les candidats à une formation doctorale ;
- élabore le Règlement Intérieur de l’Ecole doctorale qui précise les modalités de fonctionnement administratif, financier, scientifique et pédagogique.

Article 10 : Le Conseil Scientifique et Pédagogique est composé de :

:

Responsables de formations doctorales :

Prénoms et Noms	Formations doctorales	Etablissements
Samba DIENG	Chimie Moléculaire	FST
Momar Marème DIENG	Chimie Physique Appliquée à l’Energie	FST
Serigne Amadou NDIAYE	Physico-Chimie Analytique	FST
Mansour KANE	Semi-Conducteurs et Energie Solaire	FST
Joseph SARR	Mécanique des Fluides et Transfert Thermique	FST
Aboubaker Chedikh BEYE	Sciences des Matériaux et Physique du Solide	FST
Ahmadou WAGUE	Laser et Optique en Sciences et Technologie	FST